



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FEVRIER 2026

Le 26 février 2026, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Fabrice COCATRIX, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

Absents excusés : Mme Volcy LEROUGE (pouvoir donné à Philippe De PACHTERE).

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS et Fabienne M'TANIOS. M. Nicolas BAYART

Mme Christiane DAUNIS a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 février 2026 - Nombre de membres en exercice : 18 - Nombre de membres présents : 14 + 1 pouvoir.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026 à l'unanimité.
- **FINANCES** : État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus – Année 2025

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique impose une transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Il est donc nécessaire de produire un état annuel (année civile) des sommes perçues par les élus.

L'état des sommes perçues en 2025 est présenté lors de cette séance en indiquant les noms des élus et le mandat.

Aucune remarque particulière n'est observée.

- **INTERCOMMUNALITÉ** : avis sur PLUiH-M

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat et de plan de Mobilité (PLUi-HM) a été arrêté par le Conseil Communautaire de Rumilly Terre de Savoie en date du 15 décembre 2025. Il convient maintenant aux communes du territoire de donner leur avis concernant ce PLUi-HM.

Après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire et après avoir échangé, le document final correspond aux souhaits des membres de l'assemblée qui reconnaît que le travail a été complet et sérieux. A l'unanimité, un avis favorable est donné, sans observation.

➤ **RESSOURCES HUMAINES** : mise en place et modalités du télétravail

Considérant que quelques agents de la collectivité ont la possibilité de télétravailler, il est nécessaire de mettre en place les modalités et les règles de ce télétravail.

Suite au projet de délibération élaboré en lien avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie et soumis à l'avis du Comité Social Territorial du 19/02/2026, ces règles sont acceptées à l'unanimité par l'assemblée.

➤ **MARCHÉ PUBLIC** : travaux de l'Église - affermissement tranches conditionnelles

Par délibération en date du 09 octobre 2025, le Conseil Municipal a accepté de confier au Maire la délégation de compétences pour le marché de travaux « rénovation de l'église » et l'a autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Les actes d'engagements relatifs aux 8 lots de ce marché ont été signés pour un montant global (tranches fermes) de 290 459.18€ HT. Des tranches optionnelles avaient été prévues pour certains lots.

Il est proposé d'affermir la tranche optionnelle pour les lots :

7 – Electricité – courants faibles – entreprise EGIR : tranche optionnelle pour un montant de 23 180.40€ HT (Remplacement comptage électrique et local PAC - mise en valeur des façades) ;

8 – Plomberie – sanitaires – VMC – Entreprise Benoit GUYOT : tranche optionnelle pour un montant de 51 956.90€ HT (fourniture et pose de la PAC).

Ces propositions d'affermissement sont acceptées à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

➤ **URBANISME/FONCIER** : dossiers en cours

- Permis de construire/permis d'aménager

DOSSIERS	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
PC 074 161 25 00013	GAEC LA FERME DES PRAILLES	115 impasses des Prailles	construction d'une stabulation et couverture d'une fumière et remise de matériel	En cours d'instruction
PC 074 161 25 00023	MACARIO Cédric et Bérangère	806 route d'Oilly	construction d'une maison individuelle	En cours d'instruction
PC 074 161 25 00024	WAGNER Rémy	1083 route des Combes	réhabilitation d'un logement dans un ancien corps de ferme	Accordé le 26/02/2026
PC 074 161 26 00001	LAPLACE Rémi	chemin de Chez Nanche	construction d'une maison individuelle en lieu et place d'un bâtiment agricole	en cours d'instruction
PC 074 161 26 00002	TAPI Steeven et MARTEAU Charlotte	route de Joudrain	construction d'une maison individuelle	en cours d'instruction

- Déclarations préalables de travaux

DOSSIERS	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
DP 074 161 25 00086	LASSALE Stéphane	115 chemin des Puits	abri de jardin + clôture	Accordée le 28/01/2026
DP 074 161 25 00088	BEN REZIG Fahim	90 chemin de la Tailla	habillage du garage en parement + peinture du mur de clôture	Accordée le 19/02/2026
DP 074 161 25 00089	GUITARD Aubin	132 impasse du Faubourg	pose d'un conduit pour poêle à bois	Accordée le 27/01/2026
DP 074 161 25 00093	COLLIGNON Rémi	157 impasse du Faubourg	abri de jardin	Retirée le 03/02/2026
DP 074 161 26 00001	ASDRUBAL Etienne	714 route de la Fontaine	pose d'un bardage	Accordée le 29/01/2026
DP 074 161 26 00002	HELLO WATT RENOVATION pour DELENCLOS Gabriel	511 route d'Annecy	panneaux photovoltaïques	Accordée le 29/01/2026
DP 074 161 26 00004	BIANCHIN Ivana	515 route de Montmasson	remplacement couverture + bardage du pignon Sud	Accordée le 30/01/2026
DP 074 161 26 00005	LOGIS DE MARIE représenté par VIOLLET Marie	773 route de la Fontaine	piscine + local technique	Accordée le 26/02/2026
DP 074 161 26 00007	LE JARDIN DES SAISONS représenté par DOUCET Grégory	route des Combes	installation de 2 tunnels agricoles	Accordée le 20/02/2026
DP 074 161 26 00008	GREVISSE Widèd	351 route de Peignat	installation d'un conduit de fumée	Accordée le 26/02/2026

➤ QUESTIONS DIVERSES

Une question est posée sur la règle concernant l'installation de résidences mobiles qui peut soulever d'éventuels problèmes d'assainissement. L'adjoint au Maire à l'urbanisme précise que ces résidences (caravanes, mobile-homes...) peuvent être installées 3 mois sans autorisation. Au-delà, il est nécessaire de demander une autorisation d'urbanisme en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 21h15.

A Marcellaz-Albanais, le 27 février 2026.

**Le Maire,
Eric CHASSAGNE**




**La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS**

